



La semaine de **32H** c'est possible

A lors que le président de la République, le gouvernement, le MEDEF et bon nombre de think-tanks libéraux demandent à augmenter le temps de travail pour favoriser la reprise, la CGT s'est exprimée à plusieurs reprises (<https://www.cgtfinances.fr/actu/covid19/covid-19-expressions/article/augmenter-le-temp-de-travail-absurde> et <https://www.cgtfinances.fr/vie-des-agents/emploi-temps-de-travail/article/la-reduction-du-temps-de-travail-une-reponse-a-la-crise-qui-s-annonce>) pour indiquer que partager le temps de travail devait faire partie de l'arsenal de sortie de crise.

Au lieu de favoriser la hausse du temps de travail, il faut organiser sa répartition. Les avantages économiques de la réduction du temps de travail sont connus : elle contribue à créer directement des emplois (+ 350 000 emplois directs au moment du passage aux 35h) ; elle améliore la santé et la productivité des salariés ; elle augmente leurs qualifications.

Une entreprise lyonnaise (LDLC) l'a bien compris et propose la semaine de 32 heures à tous ses salarié.e.s sans perte de salaires.

Fin juin, le PDG, Laurent de la Clergerie, a annoncé aux organisations syndicales que son groupe, qui emploie quelque 1 000 personnes, allait passer à la semaine de 32 heures, réparties en quatre journées de huit heures. De plus, les salaires doivent augmenter de 2,5% cette année et devraient aussi grimper en 2021, le salaire minimum doit être fixé à 1 770 euros brut (soit 15% au-dessus du smic). Des salariées interrogées ont même indiqué que passer à la semaine de 4 jours, leur ferait un gain de pouvoir d'achat puisqu'elles ne seraient plus obligées de payer un mode de garde pour le mercredi, par exemple.

Et en plus, à la clef de ce dispositif, la société devrait embaucher, pour compenser cette baisse du temps de travail, plusieurs dizaines de personnes.

Plus largement, le passage réel à 32 heures est potentiellement source de création de 4 millions d'emplois. Le financement du passage aux 32 heures pourrait être assuré, d'une part, par la réorientation des exonérations de cotisations sociales et des aides publiques, d'autre part, par la dynamique de croissance qu'engendreront les créations d'emplois. Les ressources nouvelles seront apportées par les emplois créés, la résorption des inégalités salariales et de temps de travail entre femmes et hommes, l'amélioration de la santé des travailleurs. Réduire le temps de travail, c'est aussi anticiper les nouvelles ruptures technologiques comme l'arrivée massive du numérique dans nos économies et nos industries.

Il est donc urgent de gagner les **32 heures pour toutes et tous sans perte de salaire.**